

## Acte d'engagement en vue de la délivrance des fichiers fonciers MAJIC III actualisés au 1er janvier 2019

Propriétaires, bâti, non bâti (fantoir intégré)

L'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalités de la Marne, légalement autorisée par la CNIL, s'est engagée auprès de la Direction Générale des Finances Publiques à :

- restituer à chaque collectivité les fichiers la concernant,
- ne garder aucune copie des fichiers transmis,
- ne jamais délivrer ni céder ces informations à d'autres personnes que celles mentionnées dans le présent acte d'engagement,
- prendre toute mesure permettant d'éviter une utilisation détournée ou frauduleuse de ces fichiers.

Pour les communautés, il d		n° Indre la liste des communes adh e et de l'urbanisme dans la col	
M(NOM Prénom)		ma	aire - président
autorise l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalités de la Marne à détenir temporairement les fichiers MAJIC III concernant la collectivité qu'il représente et communique les coordonnées de la personne à contacter pour la transmission de ces fichiers. Personne responsable de ces fichiers (il est possible de désigner plusieurs personnes):			
NOM, Prénom et fonction			
adresse collectivité			code postal
téléphone			
mail collectivité pour envoi des fichiers			
Le règlement de cette mi la facture.	ise à disposition sera a	cquitté par mandat administra	tif dès réception de
		Fait à le _ Le Maire - Le Président, NOM prénom	2019